

# DE QUI SE MOQUE T'ON ?

Lors de sa première INC (3 avril 2024), notre nouvelle Directrice Générale de la FNEMSA nous annonçait "**que le report du non consommé servira à proposer au personnel une rémunération ponctuelle pour la reconnaissance de l'investissement des collaborateurs MSA**". Elle souligne de plus que cela est justifié.

Nous lui avons d'ailleurs, la CGT, rappelé par mail du 30 avril, que l'argent éventuel du non consommé 2023 du chapitre A (rémunérations) devait être redistribué exclusivement aux salariés.

C'est ce qu'elle nous a confirmé dans sa réponse par mail du 3 mai dernier "*la FNEMSA se mobilise depuis plusieurs mois pour obtenir des tutelles une autorisation des reports des sous consommés 2023 Chapitre A et B et que qu'elle que soit la forme que prendrait l'utilisation des éventuels reports, les salariés constituent la préoccupation majeure de la MSA*".

**Le Conseil d'administration de la Caisse centrale de MSA du 16 mai dernier a refusé tout versement aux salariés des 22 millions de non consommés 2023.**

**Seuls les administrateurs CGT ont voté contre**, rien n'étant acté pour le personnel en place.

Les 12 millions du chapitre A) devraient être répartis entre les France Services, charges financières, marché assurances, fond d'investissement des victimes de pesticides, offre de services aux exploitants, l'embauche pour Imsa, l'informatique...

Lors de l'INC du 6 juin, la DG essaie de nous expliquer ses choix incompréhensibles et le Président de la CCMSA invité, afin de nous apporté une réponse "politique" nous parle COG et élection MSA !!

## De qui se moque t'on ?

Pour la CGT, cette gestion par un nouveau binôme à la tête de la FNEMSA, sans égard pour le personnel, n'augure rien de bon pour les salariés en place.

Ainsi, vu l'état de désabusement, d'humiliation du personnel en place, la CGT appelle partout où c'est possible à manifester contre cette décision.

La CGT, après avoir consulté et entendu ses bases syndicales a décidé de déposer un préavis de grève du jeudi 20 juin 2024 (jour de la CPPNI) jusqu'au mardi 25 juin 2024 inclus (jour de l'AG de la CCMSA).

[HTTPS://MSAINSTITUTION.SHAREPOINT.COM/SITES/GALAXIEMSA-CGT](https://msainstitution.sharepoint.com/sites/galaxiemsacgt)